



# RAPPORT D'AUDIT DD SANTE LEKOUMOU RESUME PUBLIC

Audit indépendant du système (AIS) de  
vérification de la légalité du système FLEGT en  
République du Congo

*Mars 2025*

*R2488*



# SOMMAIRE

---

<b>ACRONYMES.....</b>	<b>2</b>
<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
1.1 Objectifs de l'audit .....	3
1.2 Portée de l'audit et standard utilisé.....	3
1.3 Résumé des résultats .....	4
<b>2 METHODOLOGIE.....</b>	<b>5</b>
2.1 Échantillonnage.....	5
2.2 Equipe d'audit.....	5
2.3 Liste et description des lieux inspectés et activités réalisées .....	5
2.4 Liste des personnes et organismes impliqués, leur rôle et fonction.....	6
2.5 Liste des documents consultés.....	6
2.6 Difficultés rencontrées.....	6
<b>3 RESULTATS DE L'AUDIT.....</b>	<b>7</b>
3.1 Commentaires des parties prenantes .....	7
3.2 Exemples de bonnes pratiques constatées .....	7
3.3 Défaillances constatées et demandes d'actions correctives (DAC) .....	7
3.4 Recommandations .....	8
<b>4 ANNEXE.....</b>	<b>9</b>
4.1 Plaintes reçues et traitement .....	9

# ACRONYMES

---

<b>AI</b>	Auditeur Indépendant
<b>AIS-FLEGT</b>	Audit Indépendant du Système de Vérification de la Légalité du FLEGT
<b>APV-FLEGT</b>	Accord de Partenariat Volontaire –FLEGT
<b>AVE</b>	Attestation de Vérification Export
<b>CCM</b>	Comité Conjoint de Mise en œuvre
<b>CLFT</b>	Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité
<b>CSI</b>	Centre de Santé Intégré
<b>DAC</b>	Demande d'Action Corrective
<b>DDEF</b>	Direction départementale de l'Economie Forestière
<b>DDS</b>	Direction Départementale de la santé et des services sociaux
<b>DG</b>	Directeur Général
<b>FDL</b>	Fond de Développement Local
<b>FLEGT</b>	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie Forestière
<b>OSC</b>	Organisation de la société civile
<b>PAF</b>	Plan d'aménagement forestier
<b>SCPFE</b>	Service de Contrôle des Produits Forestiers à l'Exportation
<b>SEP</b>	Service des Etudes et de la Planification
<b>SIVL</b>	Système Informatisé de Vérification de la Légalité
<b>SVL</b>	Système de Vérification de la Légalité
<b>UFA</b>	Unité Forestière d'Aménagement
<b>UFE</b>	Unité Forestière d'Exploitation

# 1 INTRODUCTION

---

L'audit de la Direction Départementale de la santé et de la sécurité sociale de la Lékoumou (DDS) a eu lieu le 29 janvier 2025. Il s'agit du deuxième audit de la DDS par l' AIS et son équipe.

L'audit se veut constructif dans sa démarche, et a pour objectif d'identifier les bonnes pratiques et de révéler les défaillances qui nécessitent des actions correctives de la part de la DDS.

## 1.1 Objectifs de l'audit

Les objectifs de cet audit sont de vérifier la conformité de l'administration de la santé via les activités de la DDS, avec les exigences de la grille de légalité de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV). Pour les indicateurs de l'APV pour lesquels l'administration est en défaillance, des demandes d'actions correctives (DAC) sont émises à l'attention du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM). Puisque le système de vérification de la légalité (SVL) n'est pas encore entièrement opérationnel, à ce stade l'audit fait partie d'un processus de mise en place et d'amélioration du SVL.

## 1.2 Portée de l'audit et standard utilisé

Le champ de cet audit a porté sur les contrôles de la légalité des exploitants forestiers et des industriels par la DDS dans le département de la Lékoumou. La DDS a été auditée en suivant les exigences de l'APV pour forêts naturelles (la « grille de légalité »). La grille de légalité utilisée pour cet audit est une version mise à jour par l' AIS et son équipe sur la base de la Loi n°33-2020 du 8 juillet 2020 portant Code forestier. En attendant une mise à jour formelle de la grille de légalité impliquant l'ensemble des parties prenantes, l' AIS travaille avec cette version afin de mieux préparer les audits aux exigences du nouveau Code forestier. Les différences entre la grille originale de 2011 et cette version 2022 par l' AIS sont peu nombreuses et non controversées.

### 1.3 Résumé des résultats

Un seul indicateur de la grille de légalité de l'APV est applicable à l'administration de la santé. La DDS a fait un contrôle chez les sociétés forestières avec l'appui de l'AIS en octobre 2023. Depuis ce temps, malgré qu'elle dispose des moyens pour le faire (la DDS a 4 véhicules en état de marche) la DDS Lékoumou n'a pas réalisé par elle-même de nouvelles visites d'entreprises auprès des sociétés forestières opérant dans le département de la Lékoumou et qui sont sous leur contrôle dans le cadre de la santé. L'absence de vérification du respect des mesures de protection de la santé publique dans les entreprises de la Lékoumou est une défaillance dans le cadre du système de vérification de la légalité de l'APV. La DAC émise lors du premier audit demeure ouverte.

## 2 METHODOLOGIE

### 2.1 Échantillonnage

La documentation et le personnel consultés ont été choisis en partie de façon aléatoire et en partie de façon ciblée en suivant le fil des constats, au fur et à mesure qu'ils étaient réalisés pendant l'audit. L'objectif de l'échantillonnage est d'obtenir une bonne représentation de toutes les situations, documents, sites, parties prenantes et sociétés forestières existantes.

La méthodologie utilisée par les auditeurs pour collecter et vérifier les informations référencées dans les constats inclut les entrevues et contre-interrogatoires, et les vérifications des pièces présentés par la DDS sur papier. Toutes ces informations ont par la suite été analysées une à une à la lumière de chacune des exigences de l'APV-FLEGT et des constats ont été formulés au sujet de la conformité ou de la défaillance.

### 2.2 Equipe d'audit

Description de l'équipe et du rôle de chaque membre de l'équipe :

Nom	Rôle
Adolphe ONDOUA	Chef auditeur, Expert aménagement forestier
Mariotte ELEMA LIKONDO	Experte forestière enjeux sociaux
Lambert MABIALA	Expert juriste forestier
Rozaire MVIRI	Observateur de la CLFT
Théophile HOMBISSA	Observateur de la CLFT

### 2.3 Liste et description des lieux inspectés et activités réalisées

Date	Nom	Lieu	Activités
29 janvier 2025	Bureau de la DDS	Sibiti	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontre d'ouverture ;</li> <li>▪ Entrevues avec le personnel ;</li> <li>▪ Revue documentaire ;</li> <li>▪ Rencontre de fermeture.</li> </ul>

## 2.4 Liste des personnes et organismes impliqués, leur rôle et fonction

Structure	Nom et prénoms	Fonction	Coordonnées
DDS Lékoumou	TSIBA Jean Bertin	DD Santé	06 670 3649 05 516 3081 <a href="mailto:tjeanbertin@yahoo.fr">tjeanbertin@yahoo.fr</a> <a href="mailto:tsibajeantbertin@gmail.com">tsibajeantbertin@gmail.com</a>
DDS Lékoumou	BOUEYE Delord	Chef Service Opérationnelle n°05	069450303

## 2.5 Liste des documents consultés

Les auditeurs ont consulté les documents suivants :

- Aucun document consulté.

## 2.6 Difficultés rencontrées

Les auditeurs n'ont pas rencontré de difficulté particulière dans la conduite de cet audit. Le personnel de la DDS a bien collaboré, était disponible et relativement bien préparé pour l'audit, avec la documentation prête à être présentée ou rapidement trouvée lorsqu'elle existe.

## 3 RESULTATS DE L'AUDIT

### 3.1 Commentaires des parties prenantes

Commentaires reçus	Analyse des auditeurs
Pas de commentaires reçus dans le cadre de cet audit.	Pas d'analyse nécessaire

### 3.2 Exemples de bonnes pratiques constatées

Les auditeurs n'ont pas constaté une performance digne de mention en ce qui a trait à la conformité légale de la DDS Lékoumou.

Libellé de l'indicateur	Constat
RAS	RAS

### 3.3 Défaillances constatées et demandes d'actions correctives (DAC)

Une défaillance est un écart constaté par les auditeurs entre l'exigence de l'APV et les pratiques de l'audité.

DAC #	4.1.3/2023/DDSSS Lékoumou
Norme & exigence :	Indicateur grille légalité 4.1.3 forêt naturelle (responsable : SVRF)
Description de la défaillance et éléments de preuve associés :	
<p><b>Exigence de la norme :</b> Les mesures visant à protéger la santé publique, l'assainissement des bases-vies et des sites industriels sont respectées</p> <p><b>Constat AIS en septembre 2023 :</b> Appuyée par l'équipe de l'AIS, la DDS est allée superviser la société forestière SIPAM en 2023 et a constaté que cette société n'est pas en règle avec toutes les exigences légales en matière de santé. La DDS constate que SIPAM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- n'a pas d'agrément du personnel,</li> <li>- n'a pas d'arrêté d'autorisation d'ouverture et d'exercer,</li> <li>- n'a pas de comité HS donc pas de compte rendu de réunion.</li> </ul>	

<p>Cette mission de supervision est un excellent point pour la conformité de la DDS. Malheureusement, la DDS n'a pas pu réaliser aucune supervision dans les autres sociétés, faute de moyens. Ceci est une défaillance.</p> <p><b>Pièces justificatives présentées par l'audité :</b>                  Compte rendu de la mission conjointe réalisée en septembre 2023 dans l'unité forestière d'exploitation mise en valeur par la société SIPAM opérant dans le département de la Lékoumou.</p>	
<p>Demande d'action corrective</p>	<p>Le CCM détermine les actions correctives à mettre en œuvre pour que l'administration atteigne la conformité avec les exigences référencées plus haut.</p> <p>Note : Les actions correctives efficaces mettent l'accent sur la résolution des éléments spécifiques décrits dans les éléments de preuve plus haut, ainsi que sur la cause fondamentale à éliminer et sur la prévention de la récurrence de la défaillance.</p>
<p>Calendrier relatif à la défaillance :</p>	<p>Avant l'émission des premiers certificats et autorisations FLEGT</p>
<p>Éléments de preuve fournis par l'Organisation fév 2025 :</p>	<p>Pas d'éléments nouveaux</p>
<p>Constats pour l'évaluation des éléments de preuve fév 2025 :</p>	<p>La DDT n'a pas été en mesure de démontrer qu'elle vérifie si les mesures visant à protéger la santé publique, l'assainissement des bases-vies et des sites industriels sont respectées par les entreprises forestières en activité dans la Lékoumou. La DDS possède les moyens pour faire ces missions, avec quatre véhicules en état de marche.</p> <p>Les sociétés forestières ayant refusé l'accès à leurs bases-vies et sites industriels à la DDT, cette dernière n'a pas pu effectuer de mission de contrôle depuis le dernier audit. Ceci est une défaillance.</p> <p>La DAC reste ouverte.</p>
<p>Statut de la DAC :</p>	<p>OUVERT</p>

### 3.4 Recommandations

Cette section présente des suggestions et recommandations formulées par l'AIS à la DDS et au CCM, au-delà des DAC, dans le but d'améliorer le SVL :

- La DDS Lékoumou doit s'allier avec les agents de la DDEF et coordonner ses missions afin que la DDEF lui facilite l'accès aux sites où elle doit faire ses contrôles ;
- La DDS de la Lékoumou doit s'organiser, notamment en identifiant un leader afin de prendre en charge sa propre conformité légale ;
- La DDS devrait préparer un plan d'action pour la fermeture de sa DAC ;
- La DDS devrait mettre en œuvre son plan d'action pour fermeture de la DAC.

## 4 ANNEXE

---

### 4.1 **Plaintes reçues et traitement**

Aucune plainte reçue.